

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRATION N°2021- 110

SÉANCE DU 12 JUILLET 2021

Nombre de Conseillers

En exercice : 116

Titulaires présents : 84

Suppléants présents : 4

Pouvoirs : 10

Date de convocation :

06/07/2021

Date d'affichage :

16/07/2021

Votants :	98	Pour :	98	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-et-un, le douze juillet, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente d'Orgelet, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents :

ANDREY Patrick ; BAILLY Hervé ; BAILLY Jacques ; BAILLY Thierry ; BARIOD Denis ; BAUDIER Stéphanie ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BENOIT Jérôme ; BIN Richard ; BLASER Michel ; BOISSON Jean Pierre ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Josette ; BOZON Fabienne ; BRIDE Frédéric ; BRUNET Hervé ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CAILLON Gérard ; CALLAND Jacques ; CAPELLI Sophie ; CAPPELLI Célestin ; CASSABOIS Yannick ; CATILAZ Christophe ; CHAMOUTON Patrick ; CHATOT Patrick ; CIOE Bruno ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; CORAZZINI Sylvie ; CORON Nathalie ; DALLOZ Jean-Charles ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DEVAUX Catherine ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Christiane ; DUMONT GIRARD Philippe ; DUTHION Jean-Paul ; ETCHEGARAY Josiane ; FAVIER Jean-Louis ; GAMBÉY Olivier ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GEAY David ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; HUGUES Guy ; JAILLET Bernard ; JULLEROT Pascal ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MOREL Alain ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; PAIN Michel ; PANISSET Marilyne ; PARIS Robert ; PERRIN Alexandre ; PIETRIGA Guy ; PRELY Fabrice ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; RAVIER Pascal ; RETORD Dominique ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VENNERRI PARE Sandra ; VIAL Jacques ; VILLESSECHE Anne ; VUITTON Antoine.

Délégués suppléants présents : GIBOZ Brigitte ; JUHAN Christine ; PARTY Annick ; SUDAN Lucie.

Excusés : BELLAT Stéphane ; BOISSON Laurence ; BONDIER Jean-Robert ; DE MERONA Bernard (représenté par PARTY Annick) ; DUFOUR Anne ; FAGUET Jean-Jacques (représenté par JUHAN Christine) ; LANCELOT Catherine (représentée par Brigitte GIBOZ) ; LAVRY Dominique (représenté par SUDAN Lucie) ; MORISSEAU Gilles ; NEVERS Jean-Claude ; REBREYEND COLIN Micheline.

Excusés ayant donné pouvoir : BOURGEOIS Rachel à LUSSIANA Eddy ; BOILLETOT Jean-Marc à DUTHION Jean-Paul ; DAVID Lauriane à CAPELLI Sophie ; GRAS Françoise à GROSDIDIER Jean-Charles ; GROS-FUAND Florence à BENOIT Jérôme ; GUILLOT Evelyne à PROST Philippe ; HOTZ Richard à PROST Philippe ; LACROIX Serge à RASSAU Jean-Noël ; MONNERET LUQUET Jocelyne à CASSABOIS Yannick ; PAGET Jean-Marie à BUCHOT Jean-Yves.

Absents : ARTIGUES Damien ; AYMONIER Gaëtan ; BANDERIER Dominique ; CATTET Jean-Luc ; FATON Patrice ; HUGONNET Franck ; HUSSON Gérald ; JACQUEMIN Pierre ; JOURNEAUX Cyrille ; LAMARD Philippe.

Secrétaire de séance : BUCHOT Jean-Yves.

Objet : PLUi PAYS DES LACS – Débat sur orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (P.A.D.D.)

Rapporteur : DEPARIS VINCENT Christelle

Le RAPPORTEUR,

EXPOSE

Par délibération en date du 9 février 2017, le Conseil communautaire de la région du pays des lacs a prescrit l'élaboration du **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (P.L.U.i.)**

Il est rappelé également que Terre d'Émeraude Communauté poursuit l'élaboration du **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (P.L.U.i.)** de la région du pays des lacs en date du 6 février 2020 ;

Conformément à l'article L151-2 du code de l'urbanisme, les P.L.U.i. comportent un **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**.

La procédure d'élaboration et de définition du P.A.D.D. prévoit que doivent être soumises au débat du Conseil communautaire et au sein des conseils municipaux, au plus tard deux mois avant l'examen du projet du P.L.U.i., les orientations générales du P.A.D.D. en application de l'article L153-12 du code de l'urbanisme ;

Un premier débat sur les orientations générales du P.A.D.D. a eu lieu en Conseil communautaire le 12 décembre 2019 puis au sein des conseils municipaux.

Compte tenu de certaines évolutions (orientations renforcées, complétées au regard des conclusions de l'évaluation environnementale) du projet de P.A.D.D., et notamment des objectifs chiffrés inscrits en son sein, un nouveau débat doit avoir lieu.

Dans ces conditions, les trois axes stratégiques de développement projetés au P.A.D.D. du projet de P.L.U.i ainsi que les orientations générales et les principaux objectifs fixés mis à jour et sont présentés dans le document joint en annexe à savoir :

- Valoriser l'identité du Pays des Lacs en s'appuyant sur les ressources locales : un territoire protégé porteur d'une identité.
- Conforter la dynamique du Pays des Lacs et renforcer son attractivité : un territoire vivant et vécu.
- Porter un projet de développement économique ambitieux : un territoire d'emplois et d'innovation.

Après cet exposé, Monsieur le Président déclare le débat ouvert .

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, dans la séance du 29 juin 2021 a émis un avis favorable,

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré

DECIDE

Envoyé en préfecture le 16/07/2021

Reçu en préfecture le 16/07/2021

Affiché le

ID : 039-200090579-20210712-D_110_2021-DE

Berger
Levrault

DE CONFIRMER que les orientations générales du P.A.D.D du P.L.U i. du Pays des Lacs ont été débattues et que la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération à laquelle est annexé le projet de P.A.D.D.

DE CHARGER Monsieur le Président de transmettre la présente délibération à Monsieur le Préfet du Jura et d'afficher la présente délibération au siège de la Communauté de communes durant un mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,


Le Président



Envoyé en préfecture le 16/07/2021

Reçu en préfecture le 16/07/2021

Affiché le



ID : 039-200090579-20210712-D_110_2021-DE